

N^o ~~74~~ ~~12. et 13~~

N^o 10. 2 sine

14-15

origi
Copie de la lettre écrite par la Municipalité de la Croix
du Bouquet, à M^{rs} les Membres de l'Assemblée Nationale
de Paris, au fort. au. Paris

M^{rs} Le 18. Mars 1792.



Nous venons déposer avec confiance, dans votre sein, nos craintes, nos
présentiments, votre profession de Foy. Votre attente ne sauroit être
trompée, Nous connaissons votre amour pour le bien Général.

Depuis plusieurs jours, Messieurs, notre position est d'autant plus critique
que la tenue travaille plus sourdement les esprits. Des bruits vrais
ou faux répandent les inquiétudes, les soupçons et occasionnent une
Dispersion Générale. Nous le devons aux motions qui se font journellem^{ent}.
en ville d'envoyer ici une garnison que nous ferions éloigner d'en bas
permettre la moindre représentation, si les effets qui peuvent résulter
de cet envoi, ne nous seraient pas présentés des conséquences dont
les suites peuvent être affreuses! mais nous n'avons pas que les
habitations de la plaine à Combercy, mais veuilles, avec nous, jeter
un coup d'œil sur tous les monts qui font de notre arrondissement,
et sur toutes les montagnes qui offrent encore quelques ressources
à l'état. Veuilles vous arrêter à cet ébranlement inévitable qui
se ferait offensif dans tous les ateliers, à l'apparition de troupes
de forces qui, ne leur parlant que politiquement, entraîneraient
une dispersion, parmi eux, propre à faire naître les plus grands
malheurs. Nous en avons déjà eu des exemples, Messieurs, vous
le savez certainement. Dominés par cet amour du bien qui vous
anime, Calculez aussi les effets terribles que cette démarche pourroit
avoir sur des hommes qui, cédant aux mouvements de terreur ou
de méfiance, se croiroient, par cela même, enveloppés dans une
proscription Générale. il est des coupables, sans doute, et il en est
malheureusement beaucoup; à Dieu ne plaise que nous cherchions
à vous inspirer le moindre ménagement pour ces pervers. Le temps

ou la loi va parler, est enfin arrivé, qu'ils soient à jamais
liés à toute la félicité; mais calculons tout ce que nous devons,
dans ce moment-ci, au bien Général, tout ce que demande la
conservation d'un objet aussi important à la Métropole. pour y
parvenir, Messieurs, il est digne de nous d'user de tous les
tempéraments. il y a peut-être eu ici des circonstances, ou des Conjectures
sans être hasardées, ont pu vous arrêter à des interprétations peu
favorables à nos sentiments; mais pourriez vous en douter aujourd'hui,
Messieurs? Dès que la loi nous a été connue, la Municipalité a été
formée; si l'Assemblée Coloniale ordonne quelque changement dans
notre formation, la Commune s'empresse d'obéir. nous sommes
prêts à tout faire pour ramener l'ordre et la paix dans cette
contrée depuis trop longtemps agitée; nous sommes prêts à
tout faire pour fixer enfin le bonheur parmi nous: mais
croyez en, Messieurs, notre patriotisme; La situation des choses
et des esprits s'opposent essentiellement à l'envoi de forces à la
croix des Bouquets. si en était temps, la conservation de nos
propriétés en avoit besoin, notre propre intérêt seroit le premier
à les réclamer.

Nous avons l'honneur d'être S^{te} eternellement

Messieurs

Vos très humbles et très obéissants
serviteurs Les maires et officiers
Municipaux de la Croix des
Bouquets.

Votre Copie Conforme
Promue
Maire

Simanony
ju 9